Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260601-2026CM06_DEL51-DE

DELIBERATION N°51-2026

Commune de La Bouëxière **CONSEIL MUNICIPAL du 1er JUIN 2026**

République Française

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférent au Conseil Municipal : 27
- En exercice : 27
- Présents : 25
- Ayant pris part à la délibération : 27

Date de convocation :

Mardi 26 mai 2026

Date d'affichage du compte rendu :

Question n°51 : Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

L'an deux mille vingt-six, le 1ER juin, à 20H30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PELLEN, Maire.

		Présent/e	Absent/e	Procuration
M.	**Jean-Marc PELLEN**	X		
M.	**Sylvain HARDY**	X		
Mme	**Doriane DUCLOS**	X		
M.	**Thomas JOUANGUY**	X		
Mme	**Gaëlle MALHAIRE**	X		
M.	**Anthony LECLERE**	X		
Mme	**Béatrice VANNIER**	X		
M.	**Jérémie DELAUNAY**		Abs	Sylvain HARDY
Mme	**Aurélie DORNIC**	X		
M.	**Didier LEHUGER**	X		
Mme	**Roseline MONNERIE**	X		
Mme	**Laurence LIZE**	X		
M.	**Pascal POIRIER**	X		
M.	**Richard FEVRIER**	X		
Mme	**Marie-Françoise DARTAIS**	X		
Mme	**Anne-Sophie PETIOT**	X		
Mme	**Angélique BEAULIEU**	X		
M.	**Julien GAUDIN**	X		
M.	**Jean-Alfred LEBLANC**		Abs	Thomas JOUANGUY
Mme	**Jeanne ALLAIN**	X		
Mme	**Chloé LUSSOT**	X		
M.	**Lenny RUFFAUT**	X		
Mme	**Isabelle CERNEAUX**	X		
M.	**Nicolas CAMO**	X		
Mme	**Régine DARSOULANT**	X		
M.	**Régis JAMBOIS**	X		
Mme	**Léna MASSIANI**	X		

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260601-2026CM06_DEL51-DE

	Secrétaire de séance : **Madame Béatrice VANNIER**

51-2026 APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Madame Aurélie Dornic

Madame Dornic précise aux membres du conseil municipal que :

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 2121-8, L. 2121-12, L. 2121-13, L. 2121-14, L. 2121-15, L. 2121-16, L. 2121-17, L. 2121-19, L. 2121-20, L. 2121-21, L. 2121-22, L. 2121-25 et L. 2121-27 ;

Vu le décret n° 2005-1551 du 6 décembre 2005 relatif à l'organisation et au fonctionnement des conseils municipaux ;

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration (dite loi 3DS) ;

Vu les résultats des élections municipales du 15 mars 2026 ;

Vu l'installation du Conseil Municipal lors de sa séance du 20 mars 2026 ;

Considérant que l'article L. 2121-8 du CGCT dispose que les communes de 1 000 habitants et plus doivent se doter d'un règlement intérieur dans les six mois suivant leur installation ;

Considérant la nécessité de fixer les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil Municipal afin de garantir la bonne tenue des séances et le bon exercice du mandat des élus ;

Considérant que le projet de règlement intérieur a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal dans le respect du délai prévu à l'article L. 2121-12 du CGCT ;

Le présent règlement intérieur (joint en annexe) a pour objet de définir les modalités pratiques de fonctionnement de l'assemblée délibérante, en complément des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Il fixe notamment les règles relatives à la convocation, à la tenue des séances, aux droits et obligations des conseillers, aux modalités de vote, au fonctionnement des commissions municipales.

Vu l'avis favorable de la commission communication et citoyenneté du 21 mai 2026,

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à la majorité de bien vouloir :

-Approuver le règlement intérieur du Conseil Municipal de la Bouëxière tel qu'annexé à la présente délibération.

Le présent règlement intérieur entrera en vigueur à compter de son adoption par le Conseil Municipal. Il sera transmis au contrôle de légalité de la Préfecture de et affiché en mairie conformément aux dispositions applicables.

Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, dont copie sera transmise à Monsieur Le Préfet du Département.

Décision du Conseil Municipal	
Pour	22

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260601-2026CM06_DEL51-DE

Contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Jean-Marc PELLEN, Maire de La Bouëxière